

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

2 crédits	22.5 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Farr Philippe ;Laigle Florence ;Schleich Eveline ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Thèmes abordés	L'objectif est de fournir au travers d'une série d'exemples commentés les compétences nécessaires pour réaliser une étude des conditions de travail. Les séminaires abordent par exemple la visite des lieux de travail dans une PME, dans une grande entreprise, l'(in)aptitude à un poste de travail, la protection de la maternité.
Acquis d'apprentissage	1 Analyser et résoudre des questions complexes en rapport avec la santé et le bien-être au travail en intégrant une approche scientifique et multidisciplinaire et réaliser une étude des conditions de travail. ----- <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Examen sous forme écrite
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Cours en auditoire par demie- journée. Séminaires avec présence obligatoire à l'ensemble des séminaires WMDTR 3340 ; toute absence non justifiée entraînera une note d'insuffisance pour l'ensemble du cours WMDTR 3340 (3 enseignants). Cfr règlement général des études et des examens.
Contenu	Les séminaires consistent à permettre aux étudiants de faire le lien entre le cadre légal (code du bien-être au travail / législation propre à chaque organisme de sécurité sociale ou de tutelle) et la pratique de conseillers en prévention-médecin du travail. Trois enseignants interviennent : <u>Ph Farr :</u> Séminaire 1 : mise en œuvre de la législation surveillance de santé Séminaire 2 et 3: discussion de cas pratiques d'évaluation de santé <u>Fl. Laigle :</u> Séminaire 1 : Connaitre l'activité du travail en entreprise (approche transversale) Séminaire 2 : TMS: prendre les décisions relatives à l'analyse des facteurs de risques et l'aptitude au travail Séminaire 3 : Burnout: recadrage sur la difficulté diagnostique au-delà des clichés <u>E. Schleich :</u> Séminaire 1 : Organisation de la prévention et de la protection au travail en Belgique : Cadre légal (code du bien-être au travail, livre II) ; les organismes de sécurité sociale (Medex, INAMI, FEDRIS, ...). Séminaire 2 : Catégories spécifiques des travailleurs (Code livre X, Titres de 2 à 5) Séminaire 3 : discussion et échanges interactifs sur base de situations issues du terrain (contenu séminaires 1 & 2)
Ressources en ligne	Les supports de cours sont sur Moodle et accessibles après la tenue de chaque séminaire
Bibliographie	Références bibliographiques reprises dans les supports de cours
Autres infos	Nécessité de maîtriser la langue française.

Faculté ou entité en charge:	MDTE
------------------------------	------

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en médecine du travail	MDTR2MC	2		